

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 21/12/2022
et publié ou notifié
le 21/12/2022

COMMUNE D' AISY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 20 décembre 2022

Date de la convocation: 13/12/2022

Membres en exercice : 11

L'an deux mille vingt-deux et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT

Présents : 11

Présents : Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Aymeric FOURRIER, Alain PLANTAROSE, Angélique LETORT, Maude GUYOTOT, Marie-France MURAT, Roland BURGRAF, Sofie AUBLIN, Chantal BESANÇON

Votants : 11

Pour : 7

Contre : 3

Représentés :

Abstentions : 0

Excusés :

Nul : 1

Absents :

Secrétaire de séance : Angélique LETORT

Objet: Election de deux adjoints au Maire - 2022_58

Après plusieurs démissions de conseillers et adjoints, une élection complémentaire municipale s'est déroulée les 04 et 11 décembre 2022.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il faut élire deux nouveaux adjoints au Maire.

Vu l'article L2122-7-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les adjoints sont élus dans les conditions fixées à l'article L. 2122-7.

Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant. »

Vu la délibération n° 2020 – 17 relative à la détermination du nombre des adjoints ;

Il est procédé à l'élection du 1^{er} adjoint au Maire

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

D'élire le 1^{er} adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidat(e) déclaré(e) : Sofie AUBLIN

1ER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : onze

A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : un

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : dix

Majorité absolue des suffrages exprimés : six

A obtenu: Mme Sofie AUBLIN sept voix

Est élue: Mme Sofie AUBLIN, 1^{ère} adjointe au Maire de la commune d'Aisy sur Armançon

Il est procédé à l'élection du troisième adjoint au Maire

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

D'élire le troisième adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidat(es) déclaré(es) : Mme Angélique LETORT et Mme Chantal BESANÇON

1ER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : onze

A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : un

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 10

Majorité absolue des suffrages exprimés : six

A obtenu: Mme Angélique LETORT six voix, Mme Chantal BESANÇON quatre voix.

Est élue: MME Angélique LETORT 3^{ème} adjoint au Maire de la commune d'Aisy sur Armançon

La secrétaire de séance.
J. Letort

Le Maire,
Olivier MURAT

